

INCENDIE A L'USINE LUBRIZOL

Au moment où de nombreuses voix s'élèvent pour commenter l'incendie qui a touché à la fin du mois dernier le site rouennais de Lubrizol il nous est apparu utile de chercher les informations récentes les plus pertinentes et d'en faire une synthèse pour nos adhérents.

Le 26 septembre, tôt dans la matinée, un incendie d'origine encore non déterminée s'est déclaré au sein de l'usine Lubrizol France de Rouen et de l'entreprise de stockage Normandie Logistique qui lui est contigüe. Fort heureusement aucune victime n'est à déplorer et la prompte réaction des pompiers et des services d'urgence a permis de circonscire le feu rapidement.

Qui est Lubrizol France ?

Cette société dont le siège est basé à Rouen développe depuis 1954 sur ce site son activité de fabrication et de vente d'additifs pour hydrocarbures. Ces additifs sont destinés aux huiles moteur, aux fluides et lubrifiants industriels et aux carburants essence et diesel. Avec ses 3 sites de production situés à Rouen, au Havre et à Mournes, Lubrizol France est la principale filiale étrangère du groupe Lubrizol Corporation, et aussi l'un des principaux exportateurs industriels de Normandie.

Quelles actions sont prises à la suite de cet incendie ?

La Préfecture de Seine Maritime a déclenché rapidement un PPI (Plan Particulier d'Intervention) ce qui signifie que toutes les décisions et la communication vers le public sont sous l'autorité de la Préfecture et de ses services techniques. Bien entendu Lubrizol collabore avec les autorités locales et la population.

L'incendie n'a impacté que des unités d'enfûtage et d'entreposage de Lubrizol et de Normandie Logistique ; le reste du site, en particulier les unités de production, n'a pas été endommagé.

L'inventaire des produits stockés a été communiqué aux autorités et mis à disposition du public, avec accès aux fiches de données de sécurité. Sous réserve de confirmation et selon les données de Normandie Logistique les quelques 9000 tonnes stockées sont réparties pour environ 50% de produits Lubrizol, 30% pour Nexira/Starlight (additifs alimentaires), 15% de minéraux inertes et le reste constitué de papier et de produits de Total Lubrifiants. Sur ces quantités il aurait brûlé environ 5250 tonnes de produits dont principalement des huiles minérales, soit telles quelles, soit formulées (environ 40%), des polymères (environ 20%) et des agents de type détergents (environ 10%).

Les populations locales situées soit à proximité du site soit sous le panache de fumée se préoccupent à juste titre des pollutions engendrées par cet incendie et des risques pour la santé. En plus des mesures de précaution immédiates (évacuations, interdiction de consommer les denrées potentiellement souillées...) des analyses ont été effectuées en permanence depuis le 27 septembre sur l'air et au sol pour identifier d'éventuelles contaminations.

Au fur et à mesure de leur arrivée les résultats sont rendus publics sur les sites internet des autorités locales et nationales ainsi que sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

www.gouvernement.fr/transparence-rouen

www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-lubrizol

<https://www.normandie.ars.sante.fr/incendie-lubrizol-rouen-prelevements-et-analyses-effectuees>

A ce jour les résultats d'analyses montrent :

Air :

ATMO Normandie a effectué des analyses en continu dont les résultats sont disponibles sur son site internet www.atmonormandie.fr (onglet mesures). Les résultats sur les Composés Organiques Volatiles (COV) sont tous inférieurs aux seuils mesurables ou en-dessous des valeurs réglementaires, ne présentant donc pas de risque pour la santé.

Suies :

Pour mémoire les suies sont des particules de matériaux dont la combustion a été incomplète et qui se déposent sur les surfaces atteintes par les fumées. La recherche d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui auraient pu être présents dans ces suies, sur 5 sites situés sous le panache de fumée en comparaison avec des témoins éloignés de ce panache, n'a pas montré de différences significatives par rapport à ces témoins.

En ce qui concerne le plomb, Lubrizol n'utilisant pas de plomb ni de ses dérivés il n'y avait aucune raison de soupçonner sa présence dans les suies ; les mesures effectuées par précaution ont confirmé qu'il n'y avait pas de pollution par ce métal.

Odeurs :

Des odeurs désagréables et parfois irritantes se sont développées, comme lors de tous incendies, mais le risque pour la population est faible, seules les personnes très fragiles devant être vigilantes. La zone incendiée a été couverte d'une tente en dépression permettant de réduire ces nuisances olfactives pendant l'élimination des fûts endommagés et la résorption de la nappe de boues consécutives à l'extinction de l'incendie.

Eau :

L'eau du robinet provenant, dans la région, exclusivement de captages souterrains n'a pas été impactée par l'incendie et peut être consommée sans risque.

Pour ce qui est de l'eau utilisée pour l'extinction de l'incendie, l'usine Lubrizol, comme toutes les usines classées Seveso, possède des bassins de rétention qui ont rempli leur fonction, de sorte que les boues formées lors de l'extinction n'ont pas pollué l'environnement. Au vu de l'ampleur de l'incendie des barrages anti-pollution ont été installés dans un bassin limitrophe avec la Seine. Le pompage de ce bassin a permis d'éviter toute pollution en Seine.

Produits radioactifs :

Certains commentateurs ont indûment fait état de risque radioactif ; Lubrizol ne stockant pas de produits radioactifs cette information est fautive. Les quelques instruments de mesure, sous scellés, comportant de très faibles quantités d'éléments radioactifs n'ont pas été exposés à l'incendie, ce que leur vérification a confirmé.

Amiante :

Comme sur encore de nombreux bâtiments, qu'ils soient civils, privés ou industriels, la toiture des entrepôts incendiés comportait du fibrociment contenant de l'amiante, dont la principale caractéristique est, rappelons-le, la résistance au feu. Trois campagnes de mesures dans l'air sur le site et dans les environs ont été effectuées ; elles ont toutes donné des teneurs inférieures à 3 fibres par litres d'air, bien en dessous de seuil de 5 fibres/l pour lequel il faudrait procéder à un désamiantage. Au cas où des personnes trouveraient des débris de toiture les autorités ont pris la précaution de donner instruction de ne pas y toucher et de faire appel aux services spécialisés. Même si des débris sont tombés ils ne présentent aucun danger.

Dioxines-furanes :

ATMO Normandie a effectué les 26 et 27 septembre des mesures sur les prélèvements d'eau de pluie dans plusieurs localités situées sous le panache pour déterminer les teneurs en dioxines-furanes en comparaison avec les relevés effectués en continu sur toute l'année. Les résultats de ces mesures (disponibles sur le site ATMO Normandie) montrent qu'on est partout en dessous des doses quantifiables, excepté une (Préaux) qui se trouve exactement à la moyenne des valeurs repères historiques (12,66 pg/m²/jour contre 12,63 pg/m²/jour) inférieure au maximum de ces valeurs repères (31,01 pg/m²/jour). On peut donc considérer que cet incendie n'a pas entraîné la formation de dioxines.

En conclusion, les autorités locales et les industriels concernés ont pris toutes les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences de cet incendie en prenant en compte la protection des populations et au vu des résultats d'analyses l'impact de l'incendie en dehors du site industriel apparaît limité.

Toutefois une question reste en suspens : pourquoi laisse-t-on encore construire des habitations, des centres commerciaux ou même des hôpitaux et des écoles à proximité immédiate des usines à risques, classées Seveso ou non, (à l'origine la zone industrielle où se trouve Lubrizol à Rouen ou encore AZF à Toulouse étaient à plusieurs kilomètres des concentrations urbaines importantes mais les villes ont grossi et ont rejoint progressivement ces sites, une telle situation existant aussi pour de nombreux autres sites industriels) et pourquoi les moyens ne sont pas mis pour corriger les errements du passé en expropriant les constructions situées à l'intérieur des périmètres de sécurité pour les reloger en dehors de ces zones à risques ?

Alain Thuillier (secrétaire général Unafic)